

Le 22 novembre 2022

**ADDENDA 001 À L'APPEL D'OFFRES 2022-001**  
**Sélection d'une agence de communication marketing pour l'année 2023**

Objet : Révision clause 8.1 Assurances contre dommages et réponses aux questions des soumissionnaires

L'addenda 001 à l'appel d'offres est émise pour :

- Réviser des éléments à la clause 8.1;
- Répondre aux questions reçues de la part de soumissionnaires potentiels;
- Afficher l'information sur le site Web Service électronique d'appels d'offres du SEAO afin de permettre à tous les soumissionnaires potentiels d'accéder à l'information.

---

**RÉVISION CLAUSE 8.1 ASSURANCE CONTRE DOMMAGES**

- 8.1 a) Responsabilité professionnelle : le montant minimum exigé pour la police d'assurance responsabilité est diminué à DEUX MILLIONS DE DOLLARS (2 000 000 \$) au lieu de cinq millions de dollars.
- 8.1 b) Responsabilité civile : le montant minimum pour la police d'assurance civile et patronale est diminué à DEUX MILLIONS DE DOLLARS (2 000 000 \$) au lieu de cinq millions de dollars.

---

**Question et réponse NO. 1**

Question 1 :

Dans le document d'appel d'offres, il est mentionné un budget total de 350 000 \$. Seriez-vous en mesure de communiquer ce qui serait pour vous la distribution idéale de ce budget entre le média, la production et les honoraires ?

Réponse 1 :

Nous souhaitons en fait que les soumissionnaires fassent une recommandation sur la répartition sachant que les proportions médias et production pourraient être révisés bien sûr en fonction de la stratégie mise en place. Je vous réfère toutefois au point 2.1 de l'appel d'offres qui présente tout de même le projet et les grandes stratégies à mettre en place.

---

**Question et réponse NO. 2**

Question 2 :

Pour répondre de la manière la plus pertinente possible au questionnaire de soumission, est-il possible de communiquer des informations sur la stratégie mise en place et les actions menées sur les dernières années ?

Par exemple à :

- Plan de communication 2021-2022
- Stratégie haut niveau 2021-2022

#### Réponse 2 :

Le type de documents demandés ne peut être partagé à ce stade-ci. Je vous réfère toutefois aux points suivants pour vous aiguiller :

- 2.1 : pour les grandes stratégies à privilégier
  - 3. : pour les objectifs d'affaires de la SDC
- 

#### **Question et réponse NO. 3**

##### Question 3 :

Vous mentionnez chercher un partenaire dont l'adresse est dans le District Central ou le Grand Montréal. Pouvez-vous définir ce qui est acceptable pour vous en ce qui concerne le Grand Montréal ?

##### Réponse 3 :

Le Grand Montréal correspond au territoire couvert par la Communauté métropolitaine de Montréal. Vous trouverez la liste des villes incluses ici : <https://cmm.qc.ca/a-propos/territoires-et-municipalites/>

---

#### **Question et réponse NO. 4**

##### Question 4 :

Vous souhaitez qu'on vous présente brièvement des cas des 3 dernières années dont certains pour le marketing territorial. Avez-vous des attentes minimales ou y a-t-il une note précise relative à ce sous-point ?

##### Réponse 4 :

Positionner le territoire du District Central est au cœur de la mission de la SDC. C'est pourquoi l'expérience des soumissionnaires en matière de marketing territorial sera évaluée via le facteur « Expertise et force compétitive » de l'étape 1. Il n'y a toutefois pas de précision à savoir si les trois cas que vous présenterez par exemple doivent concerner le marketing territorial.